



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 095-219500543-20201204-58_2020-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°58

DATE DE LA CONVOCATION 26/11/2020	L'an deux mille vingt Le quatre décembre deux mille vingt à dix huit heures et quarante cinq minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 26/11/2020	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 11 Présents : 9 Absent(s) : 2 Votants : 10	Etaient présents : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER– Olivier FLIGNY- Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – Isabelle ROBERT. Absent représenté : Monsieur José MATIAS CARVALHO DE MOURA (pouvoir donné à Mme Isabelle ROBERT) Absent : Monsieur Sylvain GUICHARD Secrétaire de séance : Monsieur Alain PIGEONNIER Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°58 OBJET : Opposition transfert de compétence PLUi	Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové, dite ALUR, Vu les articles L 5214-16 et L 5216-5 du code général des collectivités territoriales, Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'EPCI en date du 26 décembre 2012, Vu les statuts de la communauté de communes Vexin Centre, Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de 2018 Considérant que la communauté de communes qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme le devient de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1 ^{er} janvier 2021,

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY EN VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30





MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le

ID : 095-219500543-20201204-58_2020-DE

Considérant toutefois que la loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres : si, dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021, au moins 25 % des communes (+ de 8 communes) représentant au moins 20 % de la population (+5 100 habitants) s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu,

Considérant que les délibérations qui pourront être prises en compte seront celles qui seront rendues exécutoires entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020,

Considérant qu'une telle opposition au transfert permet toutefois à la communauté de communes Vexin Centre, en cours de mandat, de prendre la compétence PLU, avec l'accord de ses communes membres suivant le principe de majorité qualifiée,

Considérant que la commune du Bellay-en-Vexin souhaite conserver la compétence portant sur le plan local d'urbanisme et ainsi s'opposer à son transfert à l'EPCI,

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

Article 1 : Le conseil municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Vexin Centre à l'unanimité

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à la communauté de communes Vexin Centre.

CACHET MAIRIE

Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 07/12/2020

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY EN VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30

